
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 17 novembre 2022 L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER
Présents : 10	Sont présents: MM. Marie RONDWASSER, Yannick PINON, Alain FONTENAY, Francis GAULUET, Isabelle LALLET, Magali NISSERON, Sylvie GIRAUD, Jean DE VARINE, Rose LAJOIE, Philippe RUBEL
Votants: 11	Représentés: Mr Bertrand HARS par Mr Jean DE VARINE
Secrétaire de séance: Mr Francis GAULUET	

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022 :

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance joint à la présente convocation. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :

Madame le maire indique donne la liste des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Objet: 1/ OPERATIONS COMPTABLES - 2022 31

Le maire indique qu'il convient d'effectuer une ouverture de crédits sur le budget commune. En effet, des recettes supplémentaires ont été encaissées sur l'article des remboursements d'assurance en raison des congés maladie prolongés du personnel. Ces absences nécessitent le recours à du personnel contractuel pour une plus longue période, ainsi qu'à un prestataire pour le fauchage des bernes. De plus, des crédits supplémentaires doivent être inscrits sur l'opération d'investissement "VOIRIE", afin d'éviter un dépassement de crédits.

Le maire propose et présente au conseil municipal la décision modificative suivante :

	RECETTES		DEPENSES
6419 :	+ 9 350,00 €	6413 :	+ 3 000,00 €
		615231 :	+ 4 250,00 €
021 :	+ 2 100,00 €	2151-117 :	+ 2 100,00 €
TOTAL :	+ 9 350,00 €	023 :	+ 2 100,00 €
		TOTAL :	+ 9 350,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la décision modificative présentée ci-avant.

2/ REFLEXION SUR LES PROJETS ET INVESTISSEMENTS A INSCRIRE AU BUDGET 2023

RD 97 : la réfection de la RD est prévue par le Département. Des frais sont envisagés par la commune pour la création d'aménagements en vue de réduire la vitesse et réflexion sur la création d'un mini rond-point en bas de la rue des vignes ou priorité à droite et création de deux chicanes supplémentaires côté talus. Le coût est estimé à environ 50000 euros et peut être subventionné par les amendes de police.

Tour des routes : la route de Ciran au niveau du Chêne du Gué est dégradée, à voir ce qu'il sera possible de faire en fonction du budget (impact du coût des travaux de la RD)
Le chemin du chêne : voir pour reprofilage et bi-couche car plus de goudron à certains endroits

Réserves à incendie : Les Essarts en priorité 1 du fait des certificats d'urbanisme en cours, celle du Boucassin ensuite : aménagement de la marre ou citerne sur le terrain de Mr Yannick PINON. Ces aménagements peuvent bénéficier de la subvention DETR

Récupérateurs d'eau sur les bâtiments communaux : étude en cours pour en installer un à la mairie (enterré), un à l'école et un à la salle des jeunes. Présentation de ce projet à la subvention FDSR socle.

La construction d'une cabane près du terrain de pétanque est envisagée par le Club Les Bons Amis, pour un coût estimé à environ 2200 euros.

L'entreprise VERNAT TP doit reprendre les travaux dans le centre bourg, rue Lemaigre Dubreuil, le lundi 21 novembre 2022.

Le poisson pour le plan d'eau a été commandé.

QUESTIONS DIVERSES :

- compte-rendu de la cérémonie du 11 novembre et repas des anciens : 53 participants suite à l'annulation de 4 personnes pour cause de maladie. Bon ressenti, tant du repas que de l'animation ;
- suite à l'échange avec le service déchets ménagers de la CCLST, il est indiqué la possibilité d'obtenir des bacs de tri sélectif jaunes plus grands, si cela s'avère nécessaire du fait du changement de mode de tri plus important ;
- éclairage public : en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, il a été décidé de diminuer le temps d'éclairage à savoir : 7h / 22h pour le centre bourg et 7h / 21h pour les écarts ;
- les vœux de la municipalité sont fixés au 14 janvier ;
- distribution des chocolats de Noël à l'école le 16 décembre 2022 par le maire ;
- projet participatif de l'école pour l'aménagement de la cour de l'école : inciter la population à voter par la communication sur le panneau lumineux et sur le site ;
- prospectus sur les consignes de tri de l'assainissement collectif : les élus prennent en charge la distribution dans le centre-bourg ;
- compte-rendu de la réunion du SITS du Lochois : les problèmes de car sur la commune ne semblent pas être pris en compte.

La séance est levée à 22h25.

Lu et approuvé,
Le secrétaire de séance,
Francis GAULUET.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2020_14 du 04 juin 2020)

19 octobre 2022	signature d'un devis de réparation du lave-vaisselle de la salle polyvalente GROUPE BENARD SAS, La Ville aux Dames 37	345,77 € TTC
14 novembre 2022	signature d'un devis de fabrication de porte au local du stade SERRURERIE BARATEAU, Loches	816,00 € TTC